

Ville de Saint-Gabriel

M.R.C. de D'Autray

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le 7 août 2017 à 20 h :00 à la salle du conseil, située au 45 de la rue Beausoleil, à Ville de Saint-Gabriel.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire
 Monsieur Réjean Riel, conseiller №.1
 Monsieur Yves Morin, conseiller №.3
 Madame Sylvie St-Georges, conseillère №.4
 Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller №.5

Absence motivée : Monsieur Stephen Subranni, conseiller №.6

Est aussi présent : Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier

Public : 9 personnes représentant le public

Un moment de recueillement est suggéré par monsieur le Maire.

258-08-2017 1. Ouverture de la séance

Le maire, Gaétan Gravel, agit à titre de président d'assemblée et Michel St-Laurent, à titre de secrétaire d'assemblée.

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE la séance ordinaire du conseil du 7 août 2017, soit ouverte à 20h :00.

Adoptée à l'unanimité

259-08-2017 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE l'ordre du jour de du 7 août 2017, soit et est adopté, en retirant le point 11.3, remis ultérieurement.

Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

260-08-2017 3.1 Séance ordinaire du 3 juillet 2017

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2017 soit et est adopté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

261-08-2017 4.1 Commandite souper spectacle Bike Night

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Christian Paquin-Coutu

Et résolu :

QUE les membres du conseil de la Ville de Saint-Gabriel accordent un montant de deux cent cinquante dollars (250\$) pour cet évènement.

Adoptée à l'unanimité

262-08-2017 4.2 Commandite ordre des Filles d'Isabelle

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil accordent une aide financière de cent dollars (100\$) à l'organisme «Filles d'isabelle / Cercle St-Gabriel # 869).

Adoptée à l'unanimité

263-08-2017 4.3 Commandite MaskiRelève

Il est proposé par Christian Paquin-Coutu

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent la trésorière à émettre un chèque au montant de 150 \$, à titre de contribution de la Ville pour la saison 2017.

Adoptée à l'unanimité

264-08-2017 **4.4 Regroupement et intégration de l'OMH de Ville Saint-Gabriel**

ATTENDU QUE le projet de loi no 83 adopté et sanctionné par l'Assemblée nationale le 10 juin 2016;

ATTENDU QUE l'intégration d'offices municipaux d'habitation avec l'Office municipal d'habitation de L'Épiphanie n'est pas prévue au projet de loi no 83;

ATTENDU QUE l'Office municipal de L'Épiphanie, propriétaire d'immeubles de catégorie 155 ne veut pas s'éteindre;

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de L'Épiphanie est situé sur un autre territoire que celui de notre municipalité;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec accepte, autorise et sanctionne le regroupement par intégration d'offices municipaux d'habitation avec l'Office municipal d'habitation de L'Épiphanie;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel détient actuellement la compétence en matière de logement social sur son territoire;

ATTENDU QUE les bâtiments gérés par l'OMH de la ville de Saint-Gabriel, à titre de mandataire de la Société d'Habitation du Québec, sont la propriété de la SHQ et que l'Office municipal d'habitation de L'Épiphanie pourrait devenir le nouveau mandataire afin d'en effectuer la gestion, si tel en est le désir du Conseil de notre ville;

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

DE regrouper et d'intégrer l'Office municipal d'habitation de Ville de Saint-Gabriel avec l'Office municipal d'habitation de L'Épiphanie avec tous les pouvoirs et responsabilités qui y sont rattachés selon les conditions et modalités suivantes :

QU'une fois regroupé, l'Office municipal d'habitation de L'Épiphanie modifie son nom afin de représenter ses nouvelles couleurs Lanaudoises;

QUE la Société d'habitation du Québec s'engage à payer toutes les indemnités de départ ou autres prévus aux employés de l'Office avant son intégration;

QUE les logements disponibles sur le territoire de la municipalité soient conservés intégralement;

QUE le service sociocommunautaire de l'Office municipal d'habitation de L'Épiphanie se déplacera sur le territoire de la municipalité pour y offrir ses services.

Adoptée à l'unanimité

265-08-2017 4.5 Congrès FQM 2017

ATTENDU QUE la 76ième édition du congrès annuel de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) se tiendra du 28 septembre au 30 septembre 2017, à Québec.

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Christian Paquin-Coutu

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent le directeur général, Michel St-Laurent ainsi qu'un conseiller : Yves Morin, à participer au congrès 2017 de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM).

QUE les frais d'inscription, d'hébergement, de repas et de déplacements soient assumés par la Ville de Saint-Gabriel, sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

266-08-2017 4.6 Groupe Scout – subvention 35%

Il est proposé par Christian Paquin-Coutu

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE la trésorière soit et est par la présente, autorisée à émettre un chèque de 404.25 \$, fait à l'ordre de Groupe Scout Nord Joli, représentant une ristourne de 35 % des frais d'inscription pour les jeunes demeurant à Ville de Saint-Gabriel et inscrits aux activités de cet organisme pour l'année 2016-2017.

Adoptée à l'unanimité

267-08-2017 4.7 Colloque de zone -ADMQ

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE les membres du conseil autorisent le directeur général à participer au colloque le 20 septembre prochain et de défrayer les coûts d'inscription au coût de 130\$.

Adoptée à l'unanimité

268-08-2017 **4.8 Mandat à Bélanger Sauvé – Taxes en souffrance**

ATTENDU QUE les taxes des dossiers correspondant aux matricules énumérés plus bas demeurent impayées depuis plus de deux (2) ans et qu'il y a lieu de régulariser cette situation.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE le conseil autorise le directeur général, Michel St-Laurent à retenir les services de la firme « *Bélanger Sauvé* » pour assurer la gestion des dossiers suivants, en rapport avec la perception des taxes dues en retard, selon l'article 511 de la *Loi des Cités et Villes* :

#1328-64-6857

#1328-84-7271

#1428-10-3295

Adoptée à l'unanimité

5. CORRESPONDANCE

DÉPÔT => **5.1 Dépôt de la correspondance au 31 juillet 2017**

Le greffier dépose le bordereau des correspondances reçues au 31 juillet 2017, sous la cote « *Bordereau No. 07-2017* ».

6. FINANCE

DÉPÔT => **6.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 juillet 2017**

Le greffier dépose l'état des revenus et dépenses au 31 juillet 2017.

269-08-2017 **6.2 Comptes à payer au 31 juillet 2017**

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE les comptes à payer au 31 juillet 2017, des chèques numéros **658 à 733** totalisant 238 741.64 \$ soient et sont adoptés;

QUE les comptes à payer pour les dépenses incompressibles au 30 juillet 2017, des chèques numéros **599 à 657** incluant les prélèvements mensuels des numéros **3196 à 3214** totalisant 245 497.40 \$ soient et sont adoptés;

QUE le maire, Gaétan Gravel, et la trésorière, Mireille Bibeau, soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

270-08-2017 7.1 Schéma de couverture de risque

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de D'Autray a adopté le projet de schéma de couverture de risques en incendie 2017-2022;

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risque 2017-2022 prévoit un plan de mise en œuvre dont quelques actions relèvent de l'autorité de la Ville de Saint-Gabriel, notamment celles prévoyant un mécanisme de contrôle et d'entretien du réseau d'aqueduc et des points d'eau;

Il est proposé par Christian Paquin-Coutu

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE la Ville de Saint-Gabriel prend en considération les actions prévues au paragraphe 19 et 20 de l'article 7.1 du schéma de couverture de risques en incendie 2017-2022 de la MRC de D'Autray.

Adoptée à l'unanimité

8. VOIRIE – TRANSPORT & TRAVAUX PUBLICS

271-08-2017 8.1 Soumission pour pavage règlement CV.521

Attendu que trois soumissions ont été reçues suite à l'appel d'offre parue au SEAO.

Attendu que l'ouverture des soumissions a été effectuée vendredi le 14 juillet à 11:00 heures.

Excavation Majeau	531 525.80 \$ taxes incluses
Pavage JD	723 130.15 \$ taxes incluses
Pavage Lanaudière	890 990.71 \$ taxes incluses

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE le conseil municipal décide d'octroyer le contrat à d'Excavation Majeau, soumission la plus basse reçue et conforme au devis. Le tout conditionnel à l'acceptation du ministère des affaires municipales pour le règlement d'emprunt.

Adoptée à l'unanimité

9. HYGIÈNE DU MILIEU

272-08-2017 9.1 Adhésion 2017 – Réseau Environnement

Il est proposé par Yves Morin
Appuyé par Christian Paquin-Coutu
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent la trésorière à procéder au paiement de l'adhésion 2017 à « Réseau Environnement » pour un montant de 310.43 \$, incluant les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

10. SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET QUALITÉ DE VIE

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

273-08-2017 11.1 Adoption du rapport de l'urbaniste au 31 juillet 2017

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Yves Morin
Et résolu :

QUE les membres ce conseil, acceptent le rapport de l'inspecteur en urbanisme, incluant l'émission des permis et demandes diverses, en plus du rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme, pour la période couvrant les rencontres de ce comité jusqu'au 31 juillet 2017.

Adoptée à l'unanimité

274-08-2017 11.2 Dérogation mineure 139 rue Henri

ATTENDU la publication, du 19 juillet 2017, de l'avis concernant une demande de modification aux usages conditionnels, concernant la propriété située 139 rue Henri.

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Yves Morin
Et résolu :

QUE le conseil accepte la demande permettant l'implantation d'un garage détaché en cour avant sur un terrain de coin et à une distance inférieure à la marge de recul avant de la zone, soit 2.15 mètres.

QUE, cela permettra l'implantation d'un garage détaché sur un terrain vacant sans qu'il y ait de bâtiment principal.

QUE le conseil accepte la recommandation du CCU afin que le bureau d'évaluation fusionne les deux matricules concernés et ainsi former un seul dossier.

Adoptée à l'unanimité

275-08-2017 11.3 Adoption du projet final règlement CV.520

ATTENDU l'avis de motion par la résolution 210-06-2017 le 6 mars 2017.

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement CV.520 par la résolution 211-06-2017, le 6 mars 2017.

ATTENDU QU'APRÈS la consultation publique du 3 juillet, le conseil a adopté le deuxième projet de règlements CV.520, dans sa résolution 255-07-2017.

ATTENDU QUE la date limite pour enregistrer une demande référendaire dans le dossier du règlement CV.520 était fixée, selon les délais prévus par la Loi, au 20 juillet 2017 et qu'à cette date aucune demande n'a été enregistrée.

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE les membres ce conseil, procèdent à l'adoption finale du règlement CV.520 modifiant le règlement de zonage CV.195, CV.196, CV.197 et le règlement administratif CV.376.

QUE la demande pour l'obtention du certificat de conformité soit déposée à la MRC de d'Autray, pour assurer l'entrée en vigueur dans les meilleurs délais.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT => 11.4 Dépôt du certificat absence référendaire – CV.520

ATTENDU QUE la date limite pour enregistrer une demande référendaire dans le dossier du règlement CV.520 était fixée, selon les délais prévus par la Loi, au 20 juillet 2017 et qu'à cette date aucune demande n'a été enregistrée.

Le greffier dépose le certificat relatif à l'absence de demande valide de participation à un référendum relativement au projet de règlement CV.520.

Le but de présent règlement CV.520 est de modifier le règlement de zonage, CV.195, CV.196, CV197 et le règlement administratif CV.376.

12. SPORTS ET LOISIRS – CULTURE ET TOURISME

276-08-2017 12.1 Inscription congrès de l'Association Québécoise du loisir municipal

ATTENDU la 18ième Édition de la Conférence Annuelle du Loisir Municipal de l'AQLM, laquelle se tiendra à Drummondville du 4 au 6 octobre prochain.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Christian Paquin-Coutu

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent la directrice des loisirs, Maxine Fournier, à participer à cette activité dans le cadre de ses fonctions.

QUE les frais d'inscription de 500 \$ plus les taxes applicables, de même que les frais d'hébergement, de repas et de déplacements liés à ce rendez-vous annuel, soient assumés à parts égales par la Ville et la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon.

Adoptée à l'unanimité

13. VARIA

14. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Tous les membres du conseil présents font rapport de leurs activités.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

277-08-2017 16. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2017

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE la séance ordinaire de ce 7 août 2017 soit levée à 21h :15.

Adoptée à l'unanimité

Gaétan Gravel
Maire

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la loi sur les cités et villes

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal, en apposant ma signature au bas du présent document ce septième jour du mois d'août 2017.

Gaétan Gravel, Maire